



MONVISO
BIOSPHERE
UNESCO



Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 005-250500600-20220928-2022_44-DE

Avenant à la convention de partenariat transfrontière- Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso pour le MAB Youth Camp

Vu la convention de partenariat entre

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras
3580 route de l'izoard
05350 Arvieux

Structure porteuse de la Réserve de biosphère du Mont Viso, versant français
Représenté par Christian Blanc, Président
D'une part,

Et,

L'Ente di gestione delle Aree Protette del Monviso
Via Griselda, 8
12037 Saluzzo (CN)

Structure porteuse de la Réserve de biosphère du Mont Viso, versant italien
Représenté par Dario Miretti, Président
D'autres part

Objet de l'avenant

L'avenant présent a pour objectif de

- Mettre à jour le montant de l'avance du Parc naturel régional du Queyras pour le Parco del Monviso pour l'organisation et l'animation de l'édition 2022 du MAB Youth Camp.

Le MAB Youth Camp

Cette dernière édition du MAB Youth Camp s'est déroulée sur le versant français de la Réserve de biosphère. Elle a permis à de jeunes français et italiens de se rencontrer, de découvrir les enjeux de la réserve de biosphère ainsi qu'un panel d'acteurs du territoire qui travaillent, sensibilisent le public en faveur de la réduction de l'empreinte carbone et participent à la gestion de milieux...

Moyens financiers

Pour mener à bien ce programme

- La convention autorisait une avance de 8100 euros par le Parc naturel régional du Queyras pour les actions portées par le Parco del Monviso et elle encadrait le remboursement du Parco del Monviso vers le Parc naturel régional du Queyras
- Le présent avenant vient modifier le montant de cette avance, en effet il faut ajouter à ces 8100 € la Tva intracommunautaire s'élevant à 20 %
- Ainsi par ce présent avenant le montant de l'avance s'élève à 9720 €

Fait à Arvieux le jeudi 15 septembre 2022